



**Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

**BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION DES SERVICES FINANCIERS
(B. appl. G.S.F.)**

Février 2013

PROTOCOLE D'ENTENTE

Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers (B. appl. G.S.F.)

entre

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le vice-recteur, M. Neil Boucher,

et

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social à 725, rue du Collège, C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M^{me} Liane Roy.

1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités d'offre du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers.

Ce programme appliqué concerne les partenaires suivant : l'Université de Moncton, (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Le programme vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation académique et professionnelle reliée aux services financiers. Il met l'accent sur l'application des connaissances et des habiletés acquises dans la conception, la planification et la prestation des services financiers. Le programme amènera l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser des techniques et des connaissances pertinentes et applicables aux divers types de services financiers, notamment :

- acquérir des connaissances fondamentales se rapportant aux établissements financiers, à leur domaine d'activités et à leur offre de services;
- connaître et maîtriser un ensemble de pratiques privilégiées dans le domaine de la gestion des services financiers; et
- affronter les défis du marché du travail et s'orienter vers une carrière de gestionnaire dans divers secteurs de services financiers.

3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Les diplômées et diplômés du programme Administration des affaires – planification financière du Collège seront admis au programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers offert par l'Université pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « B » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.
- 3.2 Le Collège assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation du programme Administration des affaires – planification financière ainsi que les dépenses engagées pour accomplir ces tâches. Le programme, aux fins du présent protocole d'entente, représente les deux premières années du Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers. L'Université, de son côté, assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des deux dernières années du baccalauréat et les dépenses connexes.
- 3.3 Les droits de scolarité sont payés à l'établissement, c'est-à-dire au Collège durant les deux premières années menant au diplôme en Administration des affaires – planification financière, et ensuite à l'Université durant les deux dernières années du Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers.
- 3.4 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent et encadrent le protocole d'entente.
- 3.5 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de marketing et de recrutement ponctuels afin de promouvoir le programme universitaire.
- 3.6 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Admettre à son programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme en Administration des affaires – planification financière en fonction des critères d'admission convenus par l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et qui auront fait une demande d'admission au dit programme.

- 4.2 Transférer soixante (60) crédits du programme Administration des affaires – planification financière sous forme d'équivalence. L'ensemble de la formation collégiale sera reconnu sous le sigle universitaire ADSF2999 – Formation services financiers : 30 crédits pour la première année et 30 crédits pour la deuxième année (voir annexe I pour la répartition du bloc de 60 crédits équivalents).
- 4.3 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux dernières années du programme (voir annexe 2).
- 4.4 Délivrer le diplôme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.

5.0 RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE COLLÈGE S'ENGAGE ENVERS L'UNIVERSITÉ À :

- 5.1 Sélectionner et admettre à son programme Administration des affaires – planification financière les étudiantes et les étudiants en fonction des critères d'admission.
- 5.2 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux premières années collégiales.
- 5.3 Délivrer le diplôme Administration des affaires – planification financière aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.
- 5.4 Faire connaître l'existence de cette entente et faire la promotion du Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers auprès de ses étudiantes et de ses étudiants inscrits au programme Administration des affaires – planification financière.
- 5.5 Informer l'Université de toute modification à son programme Administration des affaires – planification financière.

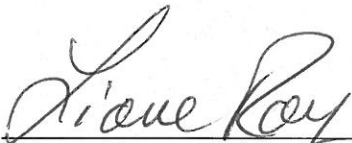
6.0 DURÉE DE L'ENTENTE ET MISE EN APPLICATION

La présente entente prend effet à la date de sa signature par les parties et pour une durée de cinq (5) ans. À son terme, cette entente se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des deux parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie de son intention d'y mettre fin, avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers (B. appl. G.S.F.).

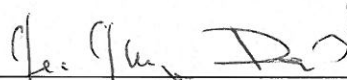
Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification audit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce 7^e jour du mois de février 2013 à Moncton, Nouveau-Brunswick.

POUR LE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :

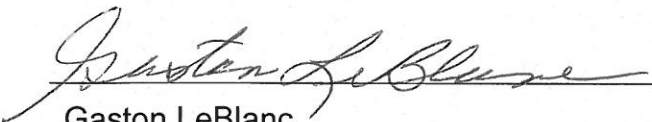


Liane Roy, présidente-directrice
générale

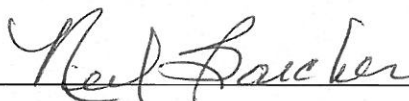


Jean-Jacques Doucet
Vice-président à la Formation et à la
Réussite étudiante

POUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON :



Gaston LeBlanc
Doyen à la Faculté d'administration



Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche

ANNEXE I

Répartition du bloc de 60 crédits équivalents

Cours ADSF2999 (60 crédits)		Cours donnés au COLLÈGE
ANNÉE 1 (30 crédits)	18 crédits de discipline principale	BMGE 1072 – Introduction aux affaires (45 heures) MATH 1164 – Mathématiques financières (90 heures) MKTG 1013 – Introduction au marketing (90 heures) TRSP 1021 – Introduction au transport (45 heures) SAVT 1003 – Introduction à la vente (45 heures) GACG 1080 – Comptabilité financière I (60 heures) FINA 1037 – Introduction à la planification financière personnelle (45 heures) GACG 1108 – Rapports financiers des sociétés par actions (45 heures) FINA 1041 – Impôt des particuliers (45 heures) FINA 1038 – Finance I (45 heures)
	6 crédits de disciplines connexes	SAAL 1349 – Introduction à l'informatique (45 heures) SAAL 1527 – Chiffrier électronique I (45 heures) ECON 1013 – Économie globale (80 heures) LEGL 1014 – Introduction au droit commercial (45 heures) SECU 1229 – Travail sécuritaire (15 heures) STAT 1023 – Statistiques descriptives (60 heures)
	6 crédits de formation générale	COMM 1164 – Communications d'affaires (45 heures) LANG 1173 – Writing Fundamentals (45 heures) LANG 1174 – Writing Essentials (45 heures)
ANNÉE 2 (30 crédits)	21 crédits de discipline principale	INVE 1011 – Planification de la retraite I (75 heures) FINA 1040 – Planification financière personnelle (45 heures) FINA 1042 – Finance II (45 heures) INVE 1012 – Planification de la retraite II (75 heures) OMGB 1006 – Pratique professionnelle en planification financière personnelle (45 heures) INAS 1005 – Assurances I (90 heures) INVE 1013 – Valeurs mobilières I (90 heures) INAS 1006 – Assurances II (90 heures) INVE 1014 – Valeurs mobilières II (90 heures) FINA 1044 – Synthèse en planification financière personnelle (60 heures) FINA1043 – Stage en services financiers (180 heures)
	3 crédits de disciplines connexes	SAVT 1038 – Vente appliquée aux services financiers (90 heures)
	6 crédits de formation générale (y compris FRAN1600 et ANGL1044 reconnus en équivalence)	COMM 1160 – Business and Administrative Writing I (45 heures) LANG 1175 – Grammaire I (45 heures) LANG 1176 – Grammaire II (45 heures) LANG 1177 – Techniques de l'expression écrite I (45 heures)

ANNEXE 2

Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers

Tableau des cours Troisième et quatrième années à l'Université de Moncton

Troisième année (30 crédits)		Crédits
ADFI2520	Décisions d'investissement	3
ADFI3510	Décisions de financement	3
ADFI3520	Gestion du fonds de roulement	3
ADFI4520	Institutions financières	3
ADMN1000	Outils d'apprentissage : gestion	3
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADMN3242	Théorie organisationnelle	3
ANGL1042	Language, Writing and Reading	3
FRAN1500	Communication orale	3
MATH1153	Intro math des affaires	3

Quatrième année (30 crédits)		Crédits
ADFI4510	Finance internationale	3
ADFI4540	Produits dérivés	3
ADMI4999	Projet de fin d'études	3
ADRH3222	Comportement organisationnel	3
ADRH3223	Gestion des ressources humaines	3
	Cours optionnel	3
	Cours optionnel	3
	Choisir un cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3
	Choisir un cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Sensibilité aux arts et lettres	3
	Choisir un cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Capacité de penser logiquement et de manière critique	3